

CONSEIL SYNDICAL

YZ/EA

Annexe à la délibération n° 2024-74
du C.C. n° 16 du 11.12.2024

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN,

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

NORMAND'INNOV
LA TERRE D'INNOVATION PARTAGÉE

REUNION

CS 15 du 16.09.2024



3 questions numérotées

2024-71 à 2024-73



PROCES-VERBAL

Conseil Régional de Normandie

- | | | |
|---|-----------|------------------|
| 1 | Sophie | GAUGAIN |
| 2 | Catherine | MEUNIER |
| 3 | Julie | BARENTON-GUILLAS |
| 4 | Laurent | BEAUBAIS |

Conseil Départemental de l'Orne

- | | | |
|---|--------|---------|
| 5 | Jérôme | NURY |
| 6 | Alain | LANGE |
| 7 | Lori | HELLOCO |

Flers Agglo

- | | | |
|----|---------|----------|
| 8 | Yves | GOASDOUE |
| 9 | Jacques | FORTIS |
| 10 | Gilles | RABACHE |

Secrétaire de
séance

Béatrice GUYOT

Horaires et
participation

Voir page suivante

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN,

Le 1^{er} Vice-Président



Yves GOASDOUE

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 15 DU 16.09.2024
3 questions numérotées 2024-71 à 2024-73

DELIBERATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN – Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémie PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

| Titulaire absent | Suppléant présent | Questions |
|---|--|-----------------------|
| Jérôme NURY Alain LANGE Yves GOASDOUE | Sylvie THIEULENT José COLLADO Béatrice GUYOT | Ensemble de la séance |

Procurations :

| Mandant | Mandataire | Questions |
|---------|------------|-----------|
| / | / | / |

Excusés : Julie BARENTON-GUILLAS et Lori HELLOCO (ensemble de la séance)

Absents : Jacques FORTIS et Gilles RABACHE (ensemble de la séance)

| EFFECTIF | Questions | Présents | Votants |
|--------------------------------|-------------------|----------|---------|
| En exercice : 10 Quorum : 6 | 2024-71 à 2024-73 | 6 | 6 |

| Convocation effectuée le : | Séance ouverte à : | Secrétaire de séance | Clôture effectuée à : | Compte rendu affiché le : | Date d'affichage |
|----------------------------|--------------------|----------------------|-----------------------|---------------------------|------------------|
| 10.09.2024 | 10 H 05 | Béatrice GUYOT | 11 H 45 | 19.09.2024 | 20.09.2024 |

**CONSEIL SYNDICAL N° 15
DU 16 SEPTEMBRE 2024**

SOMMAIRE

| N° d'ordre | Objet de la délibération | N° de délibération |
|-------------------|---|---------------------------|
| 1. | Conseil Syndical – Procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 – Approbation | 2024-71 |
| 2. | Modalités d'organisation du Conseil Syndical Mixte Normand'Innov – Modification | 2024-72 |
| 3. | Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de préparer la fin de la DSP « Gestion et exploitation d'un Centre d'Essais Dynamiques » et de déterminer le futur modèle d'exploitation – Principes | 2024-73 |

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

| Syndicat Mixte NORMAND'INNOV | | N° | Date | Question | |
|---------------------------------|--------|----|------------|---------------|--------------------|
| CONSEIL SYNDICAL | Séance | 15 | 16.09.2024 | N° d'ordre | N° délibération |
| | | | | 1 | 2024-71 |

OBJET

CONSEIL SYNDICAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2024 –
APPROBATION

YZ/EA

Chers collègues,

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du syndicat, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

En conséquence, je sou mets à votre approbation le procès-verbal du Conseil Syndical du 24 juin 2024.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le procès-verbal du Conseil Syndical du 24 juin 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN



Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20240916-2024-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024

Publication : 20/09/2024

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

| Syndicat Mixte NORMAND'INNOV | | N° | Date | Question | |
|---------------------------------|--------|----|------------|---------------|--------------------|
| CONSEIL SYNDICAL | Séance | 15 | 16.09.2024 | N° d'ordre | N° délibération |
| | | | | 2 | 2024-72 |

| | |
|--------------|--|
| OBJET | MODALITES D'ORGANISATION DU CONSEIL SYNDICAL MIXTE NORMAND'INNOV – MODIFICATION |
|--------------|--|

YZ/EA

Chers collègues,

La nécessité d'assurer la continuité des réunions du conseil syndical, la volonté de faciliter la participation de l'ensemble des membres du conseil syndical, quelles que soient leurs disponibilités physiques, nécessite de pouvoir organiser, si nécessaire, la tenue de ses réunions en visioconférence, dans le respect des conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les réunions qui resteront prioritairement en présentiel seront aussi tenues via une plateforme de visioconférence], ou tout autre outil adapté, choisi par le conseil syndical.

Lors de ces réunions, les membres du conseil en visio pourront participer, voter et intervenir de manière équivalente à une réunion en présentiel.

Il est demandé à chaque membre de s'assurer de disposer des moyens techniques nécessaires pour participer aux réunions (connexion internet, ordinateur ou smartphone, etc.).

Cette modalité est applicable immédiatement et restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne la modifier. Le règlement intérieur (annexé à la présente) régissant les modalités d'organisation du Syndicat Mixte sera modifié en conséquence à l'article 3.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** les nouvelles modalités d'organisation du conseil syndical telles qu'indiquées ci-dessus qui seront intégrées au règlement intérieur.
- 2 - MODIFIER** l'article 3 du règlement intérieur afin d'intégrer ces nouvelles modalités.
- 3 - ADOPTER** le règlement intérieur de Normand'Innov, tel qu'il figure annexé à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président



Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-256104050-20240916-2024-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024

Publication : 20/09/2024

| | | |
|---------|--|-------------------|
| 2024-72 | MODALITES D'ORGANISATION DU CONSEIL SYNDICAL MIXTE NORMAND'INNOV MODIFICATION | DISCUSSION |
|---------|--|-------------------|

Proposition de privilégier dans la mesure du possible 2 sites (Fiers et Caen) pour la visioconférence.

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

| Syndicat Mixte NORMAND'INNOV | | N° | Date | Question | |
|---------------------------------|--------|----|------------|---------------|--------------------|
| CONSEIL SYNDICAL | Séance | 15 | 16.09.2024 | N° d'ordre | N° délibération |
| | | | | 3 | 2024-73 |

| | |
|--------------|--|
| OBJET | ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE PREPARER LA FIN DE LA DSP « GESTION ET EXPLOITATION D'UN CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES » ET DE DETERMINER LE FUTUR MODELE D'EXPLOITATION – PRINCIPES |
|--------------|--|

YZ/EA

Chers collègues,

Lors du Conseil Syndical en date du 22 mars 2023, nous avons acté la mise en place d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portant sur :

- un bilan juridique, économique, technique et financier des DSP du CED 1 et de la plateforme collaborative CED 2,
- la préparation des scénarios de gestion,
- l'accompagnement dans la mise en œuvre du futur mode de gestion avec des propositions articulant le CED 1 et le CED 2.

Cette AMO prévoit une tranche ferme :

- l'audit des contrats de DSP en cours et analyse de la performance de l'exploitation des services,
- la présentation et analyses des modes de gestion envisageables.

Et 3 tranches optionnelles :

- assistance pour la reprise du ou des services en régie,
- assistance à la mise en place d'un nouveau mode de gestion externalisée,
- assistance pour l'articulation entre les deux services du CED dans l'intérêt du syndicat mixte.

Les cabinets Calia Conseil, YoobakY et Admys Avocats ont ainsi été mandatés pour un budget de 48.300 € TTC.

Le groupement CALIA – ADMYS avocats – Yoobaky a présenté une ambition stratégique pour le développement du CED (étude Yoobaky) et les différents modes de gestion envisageables.

Normand'Innov s'oriente vers la validation de l'ambition de développement proposée par Yoobaky et un mode de gestion de type économie mixte pour assurer le portage de cette ambition en lien avec le privé qui apporte sa capacité d'innovation.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** les principes de gestion futur du CED tels qu'exposés ci-dessus.
- 2 - AUTORISER** la reconfiguration de la tranche optionnelle du marché public relatif à « l'assistance à la maîtrise d'ouvrage en vue de préparer la fin de la DSP et la gestion et exploitation d'un centre d'essais dynamiques » et de déterminer le futur modèle d'exploitation.
- 3 - AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN



Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20240916-2024-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024

Publication : 20/09/2024

| | | |
|---------|--|-------------------|
| 2024-73 | ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE PREPARER LA FIN DE LA DSP « GESTION ET EXPLOITATION D'UN CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES » ET DE DETERMINER LE FUTUR MODELE D'EXPLOITATION PRINCIPES | DISCUSSION |
|---------|--|-------------------|

Madame la Présidente

Il faut une photographie précise des coûts induits par la régie transitoire et bien définir la structuration de celle-ci avant d'opter pour la SEM.

Laurent BEAUVAIS

Il faut aussi appuyer l'argumentaire sur la plus-value du nouveau modèle économique

Jérôme NURY

Est-on obligé de passer en régie transitoire ou la prolongation de la DSP est-elle à nouveau possible ?

Youssef ZENITER et Sonia ROTROU

Le syndicat a déjà renouvelé une fois par avenant la DSP. Par ailleurs, FORVIA ne fera pas l'effort consenti lors de la prolongation initiale en cas de DSP prolongée.

Le dossier présenté sera adressé aux membres du Conseil Syndical.

POINTS DIVERS**AMI « PARC OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES**

La SHEMA accompagné d'un AMO présente l'analyse des offres recueillies suite à l'AMI.

1. Présentation des critères d'appréciation des offres
2. Analyse des 10 offres reçues pour ne retenir que 5 candidats admis à candidater à la phase 2. Les courriers de réponses positives et négatives seront préparés par l'AMO et mis à la signature de madame GAUGAIN.
3. 3 candidats seront ensuite proposés au conseil du 11/12/2024 après analyse phase 2.
4. Choix définitif lors du conseil du 03/02/2025

PROCHAINS CS

- Mercredi 11/12/2024 à 10 h 00 : CRAC et DOB
- Lundi 03/02/2025 : BP 2025